

**Séance du 8 avril 2022**

Afférents au Conseil  
d'Administration :  
11  
En exercice : 8  
Qui ont pris part à la délibération

**L'**an deux mil vingt deux et le huit avril à dix huit heures ,  
Le Centre Communal d'Action Sociale de la Commune, régulièrement convoqué,  
s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous  
la présidence de M. Raymond GAQUERE, Maire de la Couture, Président du  
CCAS de La Couture.

Date de la Convocation  
**01/04/2022**

**E**taient présents :  
Mesdames, Messieurs, Raymond GAQUERE, Danielle BLONDIAUX, Isabelle  
LECOQ, Stéphane COURTIN, Caroline DECLERCQ, Régine DEBONNEZ,  
Albert ENGLART, Martine CANNESSON,

Date d'affichage :  
**01/04/2022**

Absents, excusés : Annick FEVRIER, Monique VAN DAMME, Karine  
GAMBIER,

Délibération N°  
**2022-04**

Avaient donné pouvoir :  
Secrétaire de séance : Isabelle LECOQ,

Objet de la  
délibération :

Monsieur le Président présente le budget primitif du CCAS de l'exercice 2022 qui s'équilibre  
comme suit :

Budget primitif

- Fonctionnement :  
\* Dépenses : 6 425.80€  
\* Recettes : 6 425.80€

CCAS 2022

- Investissement :  
\* Dépenses : 39€  
\* Recettes : 39€

Acte rendu exécutoire  
après envoi en  
Sous-Préfecture le

Il demande au Conseil d'Administration de se prononcer sur ce budget.

Le Conseil d'Administration après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'adopter le budget  
primitif du CCAS pour l'exercice 2022.

Et publication le

12 avril 2022

REÇU LE

29 AVR. 2022



Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.